



## Travail plus de 7 jours de suite ????

Par **densek**, le 16/01/2013 à 07:25

Bonjour,

Je suis actuellement en cdi depuis juin 2012 en tant que vendeur chez un magasin de meuble super connu

Mon souci est le suivant : cela fait déjà 3 fois que mon employeur me fait travailler plus de 7 jours de suite, et me fait enchaîner des jours sans 11h de décalage :( (j'ai gardé tout mes plannings concernés)

Je n'ose rien dire car les quelques personnes qui ont osé se plaindre subissent une pression de la part des resp.

Certes il ne font plus 7 jours consécutifs mais pour eux l'ambiance n'est plus la même.

Que risque mon employeur?? Puis-je être dédommagé??

Que dois-je faire ??? Est-ce que je peux attaquer mon employeur tout en restant employé chez lui ??? Je suis perdu aidez-moi svp

Par **Lag0**, le 16/01/2013 à 08:03

Bonjour,

Que voulez-vous que l'on réponde ?

Vous savez donc tout à fait que votre employeur est dans l'illégalité concernant la durée légale du travail. Mais vous ne voulez pas vous fâcher avec lui.

C'est malheureusement souvent ainsi et on le comprend bien, surtout en ces périodes difficiles.

Mais pour faire respecter ses droits, il n'y a souvent pas d'autres moyens que de mettre le poing sur la table, ce qui crée inévitablement des conflits.

Avez-vous des représentants du personnel dans l'entreprise ?

Par **densek**, le **16/01/2013** à **08:11**

Non il ni a tjr pas de representant car le magasin est ouvert depuis moins de 1 ans .

Pas de syndicat rienn .....

Par **densek**, le **16/01/2013** à **21:59**

Pr info ce n'est pas que j'ai peur de me facher avec lui! si on m'explique un peu "mieux" ce que je doit faire !? Vers qui me diriger ??

Par **Lag0**, le **17/01/2013** à **07:57**

Bonjour,

Dans ce cas, vous pouvez y aller graduellement.

D'abord demander une entrevue à l'employeur et lui faire part de vos griefs. Ensuite, sans réaction, lui rappeler ce que vous lui avez dit par LRAR.

Et si toujours pas de réaction, saisir le conseil des Prud'hommes.